

Établissement public des savoirs fondamentaux

**NON
A UNE
STRUCTURE
IMPOSEE**

#ConstruireAvecNous
#AgirPourUneÉcoleDurable



Établissement public des savoirs fondamentaux

**NON
A UNE
STRUCTURE
IMPOSEE**

#ConstruireAvecNous
#AgirPourUneÉcoleDurable



Le SE-Unsa dit non à une structure imposée

Un amendement au projet de Loi pour une École de la confiance contient une disposition qui peut bouleverser le paysage éducatif de notre pays avec la possibilité de création des établissements publics des savoirs fondamentaux.

L'EPSF : qu'est-ce que c'est ?

L'objectif affiché de ce nouvel établissement est d'associer des classes d'élémentaire au collège pour mieux assurer la liaison entre ces deux degrés d'enseignement.

Un passage en force

Ce projet arrivé par amendement au projet de loi initial n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact et n'a pas été discuté dans les instances de l'Éducation nationale. De plus, alors que les bouleversements induits par ce projet concernent tous les acteurs de la communauté éducative, il n'est pas prévu que les conseils d'école et les conseils d'administration des collèges soient consultés préalablement à la création d'un tel établissement.

Vers une disparition des écoles et des collèges

L'école et le collège seraient dissous dans cette nouvelle structure où les enseignants du premier degré seraient sous la responsabilité d'un principal de collège auquel serait associé un chef d'établissement adjoint issu du premier degré. Cette nouvelle fonction créée, de fait, un lien hiérarchique

entre la direction de l'établissement et les enseignants.

Plusieurs questions en suspens

Que deviendront les enseignants assurant à ce jour la fonction de direction ?

Qui assurera l'animation de l'équipe pédagogique ?

Qui sera responsable de la sécurité ?

Qui accueillera les parents ?

Qui sera l'interlocuteur des élus ?

Bref, comment envisager de se passer du relais de proximité que sont les directrices et directeurs d'écoles ?

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, c'est non !

Les questions de la direction et du fonctionnement de l'école ne peuvent pas trouver de réponses dans ce projet, essentiellement guidé par une visée gestionnaire, qui ne porte pas de véritables ambitions pédagogiques, ni d'améliorations pour les personnels.

Pour le SE-Unsa, ce projet technocratique et imposé doit être abandonné.

Samedi 30 mars, le SE-Unsa appelle les personnels de l'Éducation nationale à se rassembler et à manifester dans tous les départements pour exiger une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec eux en reconnaissant leur engagement pour le Service public laïque d'éducation.

EN SAVOIR PLUS



Le SE-Unsa dit non à une structure imposée

Un amendement au projet de Loi pour une École de la confiance contient une disposition qui peut bouleverser le paysage éducatif de notre pays avec la possibilité de création des établissements publics des savoirs fondamentaux.

L'EPSF : qu'est-ce que c'est ?

L'objectif affiché de ce nouvel établissement est d'associer des classes d'élémentaire au collège pour mieux assurer la liaison entre ces deux degrés d'enseignement.

Un passage en force

Ce projet arrivé par amendement au projet de loi initial n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact et n'a pas été discuté dans les instances de l'Éducation nationale. De plus, alors que les bouleversements induits par ce projet concernent tous les acteurs de la communauté éducative, il n'est pas prévu que les conseils d'école et les conseils d'administration des collèges soient consultés préalablement à la création d'un tel établissement.

Vers une disparition des écoles et des collèges

L'école et le collège seraient dissous dans cette nouvelle structure où les enseignants du premier degré seraient sous la responsabilité d'un principal de collège auquel serait associé un chef d'établissement adjoint issu du premier degré. Cette nouvelle fonction créée, de fait, un lien hiérarchique

entre la direction de l'établissement et les enseignants.

Plusieurs questions en suspens

Que deviendront les enseignants assurant à ce jour la fonction de direction ?

Qui assurera l'animation de l'équipe pédagogique ?

Qui sera responsable de la sécurité ?

Qui accueillera les parents ?

Qui sera l'interlocuteur des élus ?

Bref, comment envisager de se passer du relais de proximité que sont les directrices et directeurs d'écoles ?

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, c'est non !

Les questions de la direction et du fonctionnement de l'école ne peuvent pas trouver de réponses dans ce projet, essentiellement guidé par une visée gestionnaire, qui ne porte pas de véritables ambitions pédagogiques, ni d'améliorations pour les personnels.

Pour le SE-Unsa, ce projet technocratique et imposé doit être abandonné.

EN SAVOIR PLUS

